

Talensac

Les travaux de déviation du bourg débuteront après l'été 2014

Jean-Louis Tourenne, président du conseil général, est venu en personne annoncer la bonne nouvelle au maire de la commune, Armand Bohuon.

Dernier tronçon de la 3^e ceinture

Plus de 6 000 véhicules, dont 500 poids lourds, passent quotidiennement par les rues étroites du centre bourg. « C'est une traversée dangereuse », reconnaît Jean-Louis Tourenne, président du conseil général. C'est aussi une traversée très dégradante pour la voirie, qui n'est pas adaptée au trafic.

La déviation va permettre de désengorger le bourg. Les services du conseil général estiment que le trafic y diminuera d'environ 75 %, ce qui améliorera le confort et la sécurité des automobilistes, et aussi des habitants. « Avec cette déviation de Talensac, c'est un axe essentiel de la 3^e ceinture autour de Rennes Métropole qui est en jeu », souligne Jean-Louis Tourenne.

Elle est en effet le dernier maillon à réaliser entre la RN 12 vers Saint-Brieuc et la RN 24 vers Lorient. Cet axe s'inscrit dans la continuité de la déviation de Montfort-sur-Meu, réalisée entre 2005 et 2006.

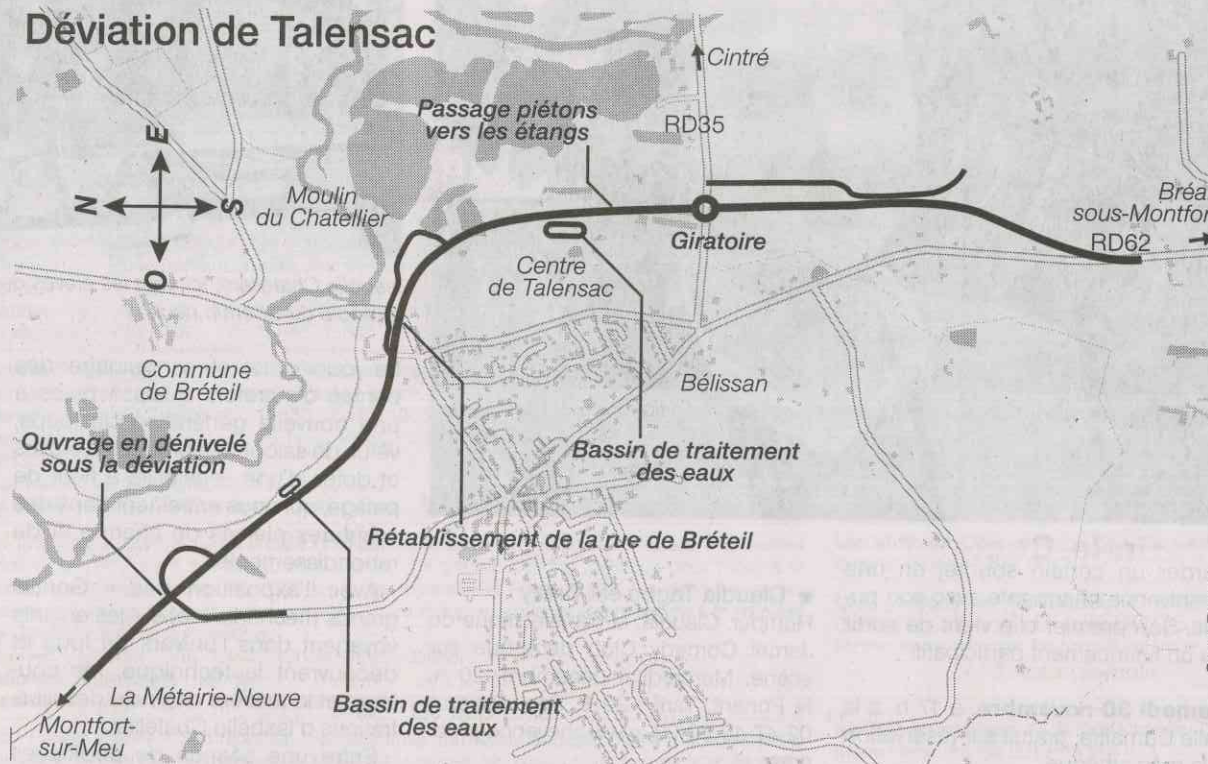
Trois kilomètres pour contourner le bourg

La déviation se fera dans la continuité de la RD 62 actuelle, sur trois kilomètres. Le tracé débute au nord à la Métairie Neuve, contourne le centre bourg par l'est le long du Meu, longe les étangs et remonte ensuite vers le lieu-dit « Champ-Picot ». Un giratoire sera aménagé route de Cintré (RD 35). Une entrée se fera au nord avec un ouvrage en dénivelé en passage sous la déviation. Le rétablissement de la rue de Breteil s'effectuera par un passage inférieur, limité en gabarit aux véhicules légers.

Des écrans antibruit et des ouvrages pour la zone humide

Le projet de déviation s'est heurté à

Déviation de Talensac



La future déviation de Talensac devrait entrer en service à l'horizon 2016.

plusieurs contraintes. Le tracé doit en effet se glisser entre des habitations et le secteur des étangs, en zone humide. Pour préserver la qualité de vie des riverains, des écrans antibruit vont être réalisés.

« Pour respecter la zone humide du Meu, trois ouvrages seront construits dans le remblai de la déviation pour laisser passer l'eau en cas de crue, sans faire barrage, et l'un servira aussi aux piétons pour accéder au site des étangs », précise le conseil général.

Par ailleurs, un aménagement spécifique pour piétons et deux-roues permettra de sécuriser la liaison entre le bourg et le Champ-Picot.

Début des travaux en 2014

Le projet en est pour le moment au stade des acquisitions foncières. Elles sont financées pour moitié par le Département et Montfort communauté, qui en assure le préfinancement.

Actuellement, dix des dix-huit propriétaires concernés ont signé les promesses de vente.

Les travaux devraient démarrer après l'été 2014, avec, en premier lieu, la réalisation des ouvrages d'art ainsi que « les rétablissements de communication pour permettre la réalisation de travaux de terrassement en perturbant le moins possible la vie locale. »

Une opération « respectueuse » du foncier agricole

À l'issue des discussions avec les propriétaires agricoles et les exploitants concernés, des adaptations ont été apportées au tracé. « C'est une opération très respectueuse du foncier agricole, très peu consommatrice d'espace », souligne Christophe Martins, vice-président du conseil général, en charge des infrastructures routières, ferroviaires et aéroportuaires. « On ne construit plus des routes comme avant... La préoccupation environnementale a aussi été très forte. »

Pascale LE GUILLOU.

La déviation était réclamée depuis dix-sept ans



Jean-Louis Tourenne est venu présenter le projet de déviation.

La déviation de Talensac est dans les cartons du conseil général depuis belle lurette. « La première demande du conseil municipal date de 1996 », se souvient Armand Bohuon, maire de la commune. Forcément, la concrétisation du projet réjouit les élus. « On l'attendait avec impatience et c'est une énorme satisfaction de savoir que les travaux vont enfin démarrer ! »

Cela n'a pourtant pas été sans embûche. Déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral en 2010, le projet a été contesté. L'arrêté préfectoral de DUP (déclaration d'utilité publique) a fait l'objet d'un recours au tribunal administratif par l'association Talen'vie, rejeté en février 2013. Entre-temps, l'enquête parcellaire s'est déroulée en 2012.

L'enjeu est de taille car la déviation va considérablement modifier les habitudes. « Il va falloir repenser

l'aménagement du bourg, assure le maire. C'est un challenge très motivant. » Une nouvelle place sera donnée aux piétons. Il s'agira aussi de conforter le commerce, parfois inquiet de la baisse annoncée du trafic dans le bourg. « Les clients, le plus souvent des habitués de la commune ou des communes voisines, viendront encore plus facilement à Talensac... », veut rassurer l' élu.

De rappeler que cette déviation est primordiale pour la commune, mais aussi pour tout le territoire ouest, tant en matière d'aménagement, que de développement économique.

Centre de loisirs

Assemblée générale vendredi 29 novembre, 20 h, salle Judicaël, rue de la Hunaudière. Au menu : rapports moral et financier, fermeture estivale, projet pédagogique et temps d'échange autour du verre de la convivialité.

Huit millions d'euros. C'est le coût annoncé pour la déviation de Talensac. La contribution de la communauté de communes de Montfort-sur-Meu est de 500 000 € : cette participation est essentielle pour démarrer l'acquisition des parcelles.